

L'histoire est comme une lanterne que l'on porte dans le dos, elle éclaire le chemin parcouru, mais elle n'éclaire pas devant soi.
Confucius.

Abrégés Chronologiques

Nois = Noïo.
Nuccetum, = Nocetum = Nocidum = Nuccium = Noisiacum.
Noisiaco Magno = Nuccium Magnum.
Nusiaci Magni.
Noisyacus – Noesciaco – Noysi.
Noisy-sur-Marne.

Noisy-le-Grand

L'an 1300 à l'an 1500



Editeur le sieur Jaillot-1723

Abrégé chronologique *Noisy des origines à nos jours, et par analogie ce qui est connu alentour.*

Période de l'an 1300 à l'an 1500.

L'an 1300

Jeanne de Villefluy et son mari Gilles d'Alençon rendent aux moines de Saint-Martin un aveu et dénombrement de divers biens provenant d'Agnès de Villefluy.

Le mercredi fête des Saints Pierre et Paul, vente de Gilles d'Alençon, gens d'armes, et Jeanne de Villefluy, sa femme, aux moines de Saint-Martin, du fief du couvent à Noisy, consistant en maisons, terres, jardins, prés, vignes et 10 sols de cens, moyennant 200 livres parisis.



Aux environs de 1300, la **chambre des comptes** fit prêter ce serment aux messagers à pied ou messagers de céans ;

Vous jurez devant notre créateur que vous servirez bien et loyalement le roi en cet office de messenger de céans ; que vous ferez bonne diligence de porter les lettres qui vous seront baillées, et le plus promptement que vous pourrez, tant pour la chambre des comptes que pour le trésor, et que vous en rapporterez réponse le plus tôt que faire se pourra, sans prendre autre commission que celle qui vous sera baillée...

L'an 1302

Le roi **Philippe IV** établit en permanence à Paris le parlement, véritable cour de justice. Pour les provinces, ce sont les officiers du roi, (baillis au nord, sénéchaux au midi), qui reçoivent les plaintes des justiciables. Jusqu'au règne de Philippe IV, les rois ont payé toutes les dépenses sur leurs revenus personnels : serviteurs-soldats-juges, mais le domaine royal en s'agrandissant, voit s'accroître le nombre de fonctionnaires, or il faut les payer de là cette nécessité de lever des impôts ou aides. Depuis dans le royaume de France comme jadis dans l'empire romain, ce fut sur le peuple que toute la charge des dépenses politiques, et administratives retombèrent.

L'an 1303

Débute une période de sécheresse, qui sera la plus importante du millénaire, on pouvait traverser à pied le Rhin, car il était à sec.

9 juin 1303

Pierre le Jumeau, garde de la Prévosté de Paris, fait connaître au roi Philippe le bel l'étendue des droits royaux sur la ville de Chelles avant de céder ceux-ci à Hugues de Bouville excepté l'oste, la chevauchée et la souveraineté Superioritas.

Les habitants de Chelles s'étaient constitués en Commune, reconnue par le roi Louis le Gros en 1128, où le roi approuve les serments, et les alliances par quoi les hommes de Chelles s'étaient liés entre eux. Le mot de Commune n'était pas prononcé ; ainsi 2 siècles plus tard, le parlement détruira les libertés communales du bourg, et les droits y afférents...

Notes sur les sources de l'histoire de l'Île-de-France par Marc Bloch.

L'an 1304

La disette mit en péril les villes, et les campagnes, pour la question des subsistances, le roi **Philippe** le Bel fixa le prix maximum du setier de froment dans la vicomté de Paris, et cette ordonnance s'appliqua à toute la région.



Vendredi 13 octobre **1307**

L'arrestation des chevaliers du temple fut orchestrée par le roi Philippe le Bel qui convoitait la richesse, et la puissance de l'ordre. Dans ses courriers le roi ordonne l'arrestation de tous les templiers dans toutes les juridictions, et la saisie de leurs biens au profit de la couronne. Jacques de **Molay**, grand maître de l'ordre, lancera sur le bûcher en 1314, une malédiction contre ses persécuteurs :

Pape Clément, chevalier Guillaume de Nogaret, roi Philippe ! Avant 1 an, je vous cite à paraître au tribunal de dieu pour recevoir votre juste châtement. Maudits, soyez tous maudits jusqu'à la 13^{ème} génération...

Mai **1308**

Une enquête fut diligentée par le pouvoir royal devant la contestation des religieux de Saint-Maur qui aspiraient à étendre leurs possessions territoriales sur la Marne, face aux moines de Saint-Martin.

Les droits que les religieux de Saint-Martin ont à Noisy-le-Grand sur la rivière de Marne depuis le pont de Gournay jusqu'au Fresne de Bry.

*L'enquête fut assurée par Simon **Paient** et maître Pierre de **Lermont** qui reçurent témoignage :*

De Jean de **Roussel**, clerc de Chelles :

Le prieur de Saint-Martin, et le couvent tous seuls sans compagnie d'autrui ont este en bonne saisine de justicier tous cas de justice haute et basse de Marne si comme elle s'étend en long et en depuis le pont de Gournay jusqu'au Fresne de Bry, par 10, par 20, par 30 ans, et par tant de temps qu'il doit suffire à avoir saisine acquise...

Il avoit au moulin de Noisy, qui était au-dessus de la fontaine de Neuilly, une nef ou passe et repasse les bonnes gens en travers de l'eau, qui est au prieur de Saint-Martin, et en prend celui qui tient ledit moulin de chacun une maille ou denier...et a vu plusieurs fois que quand aucuns étaient passé outre et ne payait que celui qui tenait la nef leur était retenu en gage couteau ou chaperon et les tenaient tant qu'il n'eut payé...

Par témoignage de Robert **Quarre** de Gournay :

*Celui-ci par serment, dit qu'il a toujours vu que quand aucune nef était chargée entre le pont de Gournay et le pont Chetivet, soit de vin, de foin, ou d'autre chose, ceux qui les faisaient chargées payaient au meunier des moulins de Noisy, pour le prieur de Saint-Martin une obole... Si comme il lui semble, il vit en la loge du moulin de Noisy, pois rouges en un tonneau qui avaient été trouvés par Jean Dimanche en Marne, à l'entour du guichet de Nully, lesquels pois étaient arrêtés à cet endroit et y demeurèrent par l'espace de 15 jours, si comme il semble pour ce que l'abbé de Saint-Maur disait que le lieu où ils avaient été trouvés était en sa justice et seigneurie, et au bout de 16 jours si comme il lui semble Jean **le Cordier**, sergent à cheval du Chastelet de Paris vint à Noisy et dit que le prieur de Saint-Martin avait gagné au Chastelet sa querelle contre l'abbé de Saint-Maur, les pois demeurèrent par devers le prieur de Saint-Martin et en donna en plusieurs lieux...*

Par témoignage de Thierry **le Lorrain** :

*Dit par son serment que environ 20 ans, gens qu'il ne savait qui ils étaient et ne sachant leurs noms ; ceux-ci chassaient un sanglier qui s'ébattait en l'eau de Marne entre le pont de Gournay et le moulin de Noisy, lequel porc fut mis à terre en la terre de Saint-Martin et malgré les protestes de monseigneur Emaury de **Moussent**, le pourceau demeura au prieur de Saint-Martin...*

Par témoignage du Sergent du moulin et de la nef :

Celui-ci dit que autant de temps qu'il garda le moulin et le port, il alla par plusieurs fois ainsi que d'autres mener la nef du prieur de Saint-Martin par le guichet de Neuilly, et par le petit bras aussi pour aller quérir du blé aux bonnes gens de Neuilly quand le moulin de l'abbé de Saint-Maur ne pouvait plus moudre ; et allaient par la ville de Neuilly criant qui a moudre, et prenaient le blé aux bonnes gens et l'apportaient à la nef qui était arrivée à la fontaine puis s'en allait par ledit guichet et bras audit moulin, une fois le blé moulu, ils ramenaient la farine à Neuilly...

*En la rivière de Marne, dit qu'environ 3 ans, Nichalot fille de Guillaume **Britard** de Noisy se noya, et fut trouvée en haute rive près de la pointe du fresne, et fut apportée chez le prieur de Saint-Martin, qui voulait la défaire parce que l'on disait qu'elle s'était noyée à escient...*



-cartographe Damien de Templeux en 1617-

L'an **1309**

Des pluies abondantes ruinent les récoltes.

Janvier **1311**

Une nouvelle pièce de monnaie l'agnel d'or émise au cours de 15 sols-tournois, un an plus tard, elle vaudra 20 sols.

30 mars **1311**

Les Olim ou registres des arrêts rendus par le parlement du roi :

Mardi après l'annonciation, par arrêt le parlement déclare valable une sentence du prévôt de Paris, entre messires **Pascheron** et Guillaume **de Bucî**, écuyers, au sujet d'une rente de 10 livres à prendre sur les possessions, de Pierre **de Bobiers** de Bry, qu'il possède à Noisy.

Sentence à laquelle s'est opposé le prieur de Saint-Martin comme seigneur de Noisy...

Juillet **1313**

Le trésor royal de nouveau vide, le roi, sur conseil de 2 banquiers florentins Biche et Mouche ; promulgue un édit royal qui rétablit la monnaie forte de Louis IX ; l'agnel d'or retrouva son cours de 15 sols-tournois qui était sa valeur d'émission en 1310. Nombreuses furent les victimes ruinées par cette dévaluation.

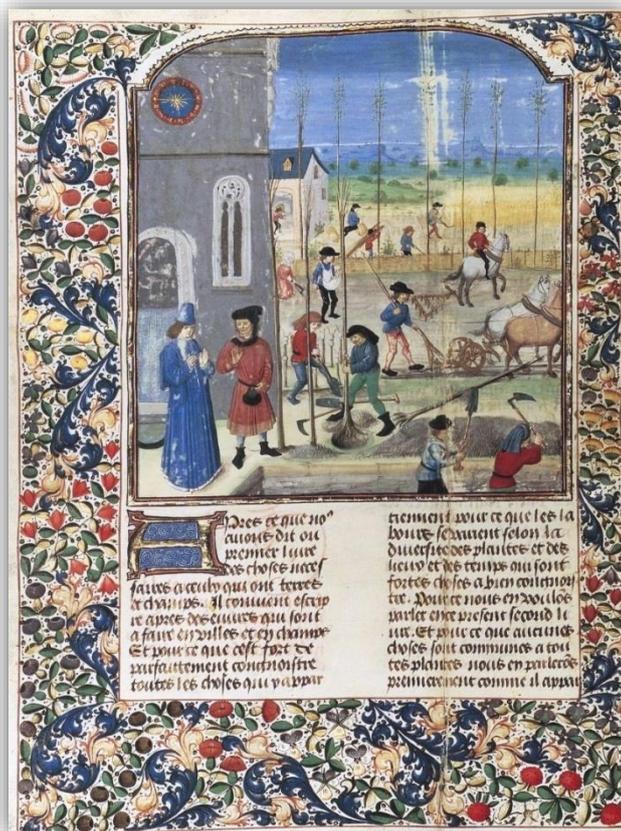
Ils vidèrent le pays puisque le roi tond le pauvre monde.

L'an **1315**

Les serfs étaient des hommes destinés à la culture de la terre, le rang qu'ils occupaient dans la société était intermédiaire entre l'ancien esclavage et la liberté. Ils n'étaient point esclaves, car leurs maîtres n'avaient pas le droit de vie et de mort sur eux, mais ils n'étaient pas libres, car *immeubles* comme la terre qu'ils cultivaient, ils ne pouvaient la quitter, et vivaient sous la dépendance absolue de leurs maîtres. Des lois déterminaient les obligations du serf vis à vis du propriétaire terrien, et celles du propriétaire envers le serf.

Louis X, surnommé le Hutin, *le querelleur*, affranchit tous les serfs du domaine royal, alors que le pays subit une période de famine.

La misère est extrême, le peuple vit au jour le jour : il suffit d'un hiver trop froid, d'un printemps trop sec, d'un été trop pluvieux pour amener la détresse. La récolte avait manqué en 1315, les semences d'automne avaient gelées et le blé de mars n'avait pas mûri, malgré les nombreuses processions ou les hommes, nus sous l'averse, promenaient à travers les champs boueux les reliques de leurs saints pour demander à Dieu le retour du soleil. L'année 1316 ne fut pas meilleure. Aux dires du journal attribué au chroniqueur **d'Aubery**.



L'an **1316**

Philippe V *le Long* devient roi de France, car la monarchie valait mieux que l'anarchie féodale.

Septembre **1316**, un tremblement de terre se produit à Pontoise et à Saint-Denis.

L'an **1319**

Le roi Philippe *le Long* intervient dans les seigneuries pour autoriser les foires, et règlementer la pêche.

Il ordonne de brûler :

Tous les malicieux engins de pêche tels que bras de sainne, rabez, pissonay, borrèche, marchepié, nasse pelée, rabasces, truble à bois, desmesurée espoisse, nasse à croix, nasse que l'on tient aux agoux, à cause de la grande destruction de poissons. Les délinquants seront punis d'une amende de 60 sols ; les seigneurs aussi bien que les officiers royaux, devront veiller à l'exécution de l'ordonnance royale et prêter main forte aux garde-pêches et aux agents du roi [...] Les nécessités de la guerre imposèrent le rétablissement de plusieurs impôts et entre autres celui de la gabelle, un impôt sur le sel qui justifia au roi le surnom de l'auteur de la loi salique.

Le grenier à sel de la Brie dont le siège était à Lagny, fournissait jusqu'au village de Bry-sur-Marne...

L'an **1321**

Un moine dominicain Bernard **Gui** écrit un ouvrage à la gloire du fanatisme, et de la persécution :

La practica. Une sorte de manuel à l'usage des inquisiteurs.

L'inquisition ne se répandit pas dans le pays de langue d'oïl.

L'an **1322**

Sur Paris, il y eut d'importantes chutes de neige, entraînant une paralysie des activités humaines.

L'an **1325**

La Seine est gelée, les ponts seront emportés par la débâcle des glaces.

L'an **1328**

Paraît le plus ancien des documents démographiques, l'état des paroisses et des feux, il sera publié par l'historien Ferdinand **Lot**, et fournit le chiffre de plus de 15 millions d'habitants pour le royaume de France.

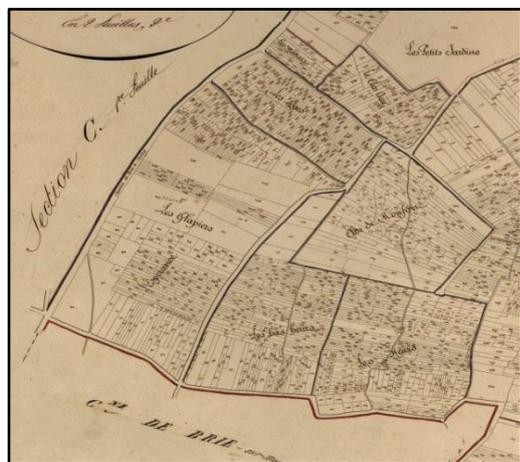
Paris résidence royale avec son université aura 200 000 habitants. Les métiers sont majoritairement agricoles, 8 à 9 français sur 10 sont paysans. À travers le royaume, les villages se présentent comme un agglomérat de maisons pressées les unes contre les autres, ne laissant entre elles que d'étroites ruelles.

À la lecture de **Froissart**, le royaume de France jouit d'une prospérité qu'il n'a pas connu depuis longtemps, chaque habitant vit heureux dans un pays en paix, et dans une aisance matérielle liée à une économie rurale rayonnante.

La guerre de 100 ans avec l'anglais viendra tout détruire pour des querelles royales de succession.

L'an **1330**

Un accord est intervenu entre les habitants de Noisy et les moines, par lequel ils autorisaient ces derniers à aller puiser l'eau à la fontaine des Clapiers, se trouvait là une fontaine avec une eau abondante et un abreuvoir, pour les besoins de leur ferme. Sous condition d'apporter une aide quand il y aura des réparations à faire aux captages des sources...



10 juillet **1336**

Une ordonnance royale prescrit à l'évêque d'Amiens de ne plus lever d'amende sur les maris qui usaient comme ils l'entendaient de leurs droits d'époux dès le 1^{er} jour de leur mariage, à l'encontre du droit seigneurial dit de *cullage*.

12 septembre **1342**

Fait de justice.

Le jeudi après la fête de Notre-Dame, Ameline la souffletière avait pris et volé un sercot d'un drap violet d'une valeur de cent sous parisis ; celle-ci fut justiciée à Noisy...

L'an **1344**

Le mardi après Noël, le bailli de Crécy arrête les droits de bacs, et passages sur la Marne à Gournay.

L'an **1348**

Une épidémie de peste Noire, la peste des tartares, emporte quantité d'hommes ; qui fit agrandir les cimetières. Ce fléau réveilla la piété, mais fit naître une secte fanatique appelée *les flagellants*, qui de la folie passeront au brigandage. Cela dura deux ans. La population frappée par la contagion que bon nombre, d'habitations furent désertées faute d'habitants. Les citadins se réfugiaient dans les campagnes s'installaient dans des cabanes comme dans des forteresses ; ils étaient prêts à tuer pour éviter tout contact.

Au royaume de France, dans la plupart des provinces on n'avait ni moissonné, ni labouré, ni semé.

L'an **1357**

Les habitants de Noisy ont été fort exacts à faire confirmer les privilèges qu'ils avaient obtenus des rois.

Dès l'an 1357 ceux-ci leurs avaient accordés des lettres portant règlement pour leurs privilèges.

Les habitants de Noisy obtinrent du roi de nouvelles lettres les exemptant des droits de prises au passage des Troupes royales ; elles sont datées du 25 décembre, à Brie-Comte-Robert, lieu où se trouvait le roi.

Les officiers du roi, de la reine, des princes [...] appelés chevaucheurs, fourriers, preneurs, pillaient les maisons des habitants des campagnes, volaient : animaux, mobiliers, linge...

Cette coutume, ce brigandage féodal étant alors fort répandu.

La grande ordonnance rendue aux noms des gens d'église, et des gens des bonnes villes sur le rapport de :
Jean **Le Coq** commence par un préambule :

Le royaume a été mal gouverné. Beaucoup de malheurs en sont résulté pour ses habitants, tant en la mutation des monnaies qu'en réquisitions. Les deniers que le roi a tirés du peuple ont été mal administrés et ont été donnés à plusieurs qui ont mal servis...Le texte comporte 61 articles qui se rapprochent d'une réforme administrative...les dépenses de l'hôtel royal, le nombre des magistrats du Parlement, la justice doit être plus rapide et meilleure, la stabilité monétaire et économique, l'aide soit réservée aux besoins de la guerre...

L'an **1358**

Le dauphin Charles qui avait pris le titre de régent convoqua, et reçut à Compiègne la plupart des nobles du royaume.

8 janvier **1358**

Les Anglais et les Navarrais qui tenaient la ville de la Ferté-sous-Jouarre allèrent sur la ville de Lagny, ils accomplirent pillages, et prises d'otages de bonnes gens, dès leur départ suivirent nombre de brigands, des mercenaires venus du Milanais.



21 mai **1358**

C'est à Saint-Leu-d'Esserent que la révolte a éclaté ; un groupe de paysans portant le *jaque*, vêtement moulant le torse coupé au-dessous de la taille par une ceinture tombant sur les hanches, qui leur valut leur surnom ; ceux-ci armés de bâtons et de pieux ferrés, attaque une bande d'hommes d'armes qui venait de piller la contrée.

Froissart dans ses chroniques nous rapporte :

Le jour de la fête Dieu débuta la jacquerie du Beauvaisis. Les paysans de Picardie, ruinés par les gens de guerre, venaient de se soulever au cri de :

Montjoie ! Vive Jacques Bonhomme !

Nom qu'on donnait par dérision aux paysans ; quand le paysan, serf ou vilain était écrasé d'impôts pour le roi, de redevances et de corvées pour les seigneurs, ceux-ci disaient en plaisantant :

Bonhomme crie, mais Bonhomme paiera.

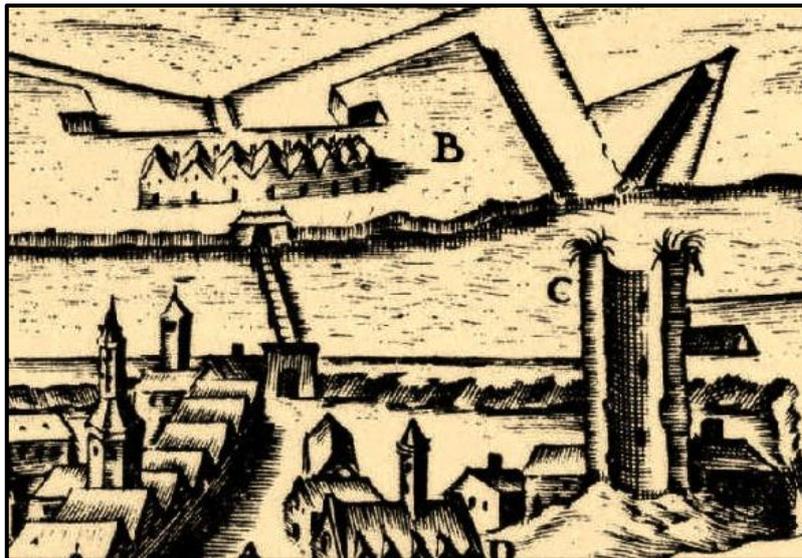
De là le nom de Jacquerie sous lequel on désigna la révolte.

Le soulèvement s'étendit à d'autres provinces, les seigneurs combattirent les paysans qui furent traités avec férocité. Après les vengeances de la noblesse suivront les ravages des grandes compagnies. Des bandes d'aventuriers avides et féroces : Houspilleurs, Tondeurs, Écorcheurs occupèrent des provinces entières, brûlant les chaumières et torturant les paysans.

Pierre **GILLES**, et ses hommes, portèrent le ravage à Gournay-sur-Marne, ainsi que dans toutes les localités des environs de Gonesse.

Chronique normande du XIV^{ème} siècle par Auguste et Émile Molinier.

*Quand le prévôt des marchands Étienne **Marcel** sut la cruelle émeute des paysans, il fit, hors la commune de Paris, envoyer des hommes en armes pour aller abattre la tour de Gournay...*



-Gravure de Pierre de Chastillon-

10 juin **1358**

Charles le Mauvais, roi de Navarre, prend la tête d'une armée pour occire Guillaume **Cale**, et ses 4 600 soldats-paysans à la bataille de Mello.

22 juin **1358**

Les chroniques de Saint Denis, relatent que :

Le dauphin vint camper à Chelles pour s'opposer aux entreprises du roi de Navarre et réprimer les excès de la Jacquerie, il se rendit de là sur Paris qui lui ouvrit ses portes. Les anglais à leur tour, étaient venus rajouter leurs brigandages aux autres brigandages ; après avoir pillé Lagny, ils pillèrent Chelles ; La dévastation était partout. [...] Le 23 juin, le régent était en marche pour venir assiéger Paris et datait un acte : en notre ost de Chelles ...

Le 23 juin, le régent a regroupé ses troupes, quitté la Ferté-Milon, et s'arrête à Chelles pour loger à l'abbaye bénédictine de Sainte-Bathilde. Ses troupes ravageront le pays entre Marne et Seine.

Le jeudi 28 juin, au pont de Charenton, son armée de 20.000 hommes, campa entre le pont et le bois de Vincennes, menaçant Paris du côté de la nouvelle porte Saint-Antoine d'où il interceptait les vivres qui arrivaient par la Marne, l'Yonne et la haute Seine...

La Jacquerie avait duré 1 mois, du 21 mai au 24 juin, avec l'anéantissement des Jacques ; plus de 15 000 Jacques seront massacrés, traqués à la fois par le roi de Navarre, par les gentilshommes, par les brigands, et par le régent.

10 août **1358**

Le dauphin-régent donne ses lettres d'amnistie pour tous les actes commis à l'occasion de la Jacquerie. Il se montre beaucoup plus sévère pour la réaction nobiliaire que pour les paysans révoltés.

L'an **1359**

Parution d'un ouvrage en latin avec texte et peintures sur le prieuré de Saint-Martin-des-Champs, l'histoire de la fondation de ce monastère : *Charta foundationis Monast. S. Martini de Campis.*



Cet ouvrage est consultable sur le site : Gallica.bnf - Le bulletin de la société historique de Paris – 1878- en page 36
Relate un épisode du manuscrit à peintures.

Ne uider henric quis quis qm̄ amice.
 ut sibi martini iacet in q̄ pre sup̄.
 Que sic custodit martini non d̄s odit
 l̄at̄ zelotyp̄ tonitruis amore philipp̄.
 Nō op̄ hoc sp̄uit. s; fr̄m̄ unice creuit.

Ferme de totidē q̄ h̄atēat̄ p̄dia p̄dēta.
 Martino sc̄it̄ cedit hic s̄aloni in cēta.
 Nō solā sc̄em s; totā tradidit cēta.
 Ad disp̄nēdū uel p̄stet ad faciend̄.

Ecclesia sancti Martini. ec̄. s̄. saloni.



Ranaldus. Willielmus. hugo. hugo ff. salomon. hald. un. drago. Wido de monte lecheraco.
 comes. comes. comes. regis. comes. fil. eius. arch. p̄.

Cet ouvrage fut successivement détenu par : la fondation d'Otrante, la bibliothèque royale de Copenhague et enfin la B.N.F.



13 avril **1359**

Lundi de Quasimodo, un cyclone d'une violence exceptionnelle, et comme on en voit bien peu en Île-de France ; des grêlons plus gros que des œufs.

5 décembre **1360**

Le roi **Jean II** dit le Bon, sera fait prisonnier par les Anglais qui exigeront une rançon de 3 millions de livres tournois. Sa libération

sous caution, le roi de retour en France, à Compiègne, rédigera une ordonnance pour la création du franc :

Nous avons ordonné et ordonnons que le denier d'or fin que nous faisons faire à présent et entendons à faire continuer sera appelé franc d'or [...] On retiendra que la monnaie fut créée pour rendre franc, comprendre libre, le roi de France.

Le Franc à cheval, le 1^{er} franc français sera frappé pour payer la rançon exigée pour la libération du roi Jean le bon.

Le roi **Jean** institue une taxe de 12 deniers par livre sur la vente de toutes les marchandises, ainsi qu'un droit d'un vingtième sur la vente du sel, et d'un 13^{ème} sur celle du vin, le tout venant s'ajouter à l'impôt général. Cette aide dont la perception est fondée sur le droit féodal est destinée à rendre le roi libre ou franc de sa rançon. En 1364, de cette rançon, il restera plus d'un million à verser qui ne le seront jamais.

À ce jour, la dette court toujours...

L'an **1362**

On pouvait traverser la Marne à Bry sur un bac. En empruntant la route haute sur le plateau pour aller de Paris à Lagny, Meaux... en traversant Noisy.

29 avril **1364**

Christine **de Pisan** nous montre le roi **Charles V** lors de son 1^{er} séjour au manoir de Vincennes. Charles V aimait beaucoup aller hors Paris chasser ou se distraire ; il exigeait lors de ses déplacements un grand appareil. Il fallait qu'une pompe magnifique le fasse reconnaître à son passage.

En tête du cortège défilent les compagnies d'ordonnances soldées, hommes d'armes ou archers équipés en guerre et commandés par des capitaines. Des gentilshommes suivent et voici, précédés de sergents écharpés aux fleurs de lys, le grand-écuyer portant sur son cheval le manteau d'hermine, l'épée et le chapeau du roi. Hauts barons et princes du sang arrivent ensuite, formant une sorte de cercle au milieu duquel galope le roi...

Histoire de la Bastille par M. Maquet.

22 avril **1369**

Aubriot, prévôt de Paris, y pose les fondements de la Bastille pour servir de forteresse contre les Anglais. Ayant fait arrêter quelques écoliers insolents, l'université dont les privilèges étaient excessifs, appuyée par le duc de Berry, fit faire le procès au sieur Aubriot sous prétexte d'hérésie et le fit renfermer lui-même à la Bastille.

L'an **1373**

Inondation de la Seine, pendant 2 mois, on allait en bateau dans les rues Saint-Denis et Saint-Antoine à Paris.

30 janvier **1375**

*Une sentence du Châtelet de Paris, contradictoirement rendue entre Dame Isabeau de **Valéry**, veuve de Messire Nicolas de **Pacy** en son vivant seigneur de la ville de Bry, au nom et comme ayant la garde noble des enfants mineurs d'elle et du dit Messire Nicolas de Pacy son mari, défendeurs, d'une part.*

Et les religieux abbé du couvent de Saint-Maur-des-Fossés en cas de saisine et de nouvelleté, d'autre part ; au sujet d'un gord sur la Marne...

Février **1375**

Par ordonnance royale de **Charles V** le Sage, les habitants de Noisy et de Bry convertissent en redevances annuelles le droit de prise qui devient ainsi perpétuel.

On reconnaît les paysans d'alors trop pauvres pour pouvoir être dépouillés, alors on leur vend l'exemption du pillage. On la leur vend, comme on a vendu la franchise, parce qu'on y trouve avantage. L'ordonnance royale constate qu'ils se plaignent avec raison de ce que plusieurs compagnies de gens d'armes ont fait et tenu long et grand séjour ; pris, mangé, bu, détruit et gâté grande quantité de biens des suppliants ; et emmené, pris et pillé grande quantité de leurs chevaux dont ils devaient et entendaient faire cultiver et labourer leurs terres.

Devant ce dépouillement absolu, la magnificence royale leur accorde l'exemption du droit de prise moyennant 20 charretées de paille, rendables à Paris, ou à 2 lieues de distance de cette ville.

Si Paris était capitale du royaume, les rois préféraient résider à quelques distances de la grande ville.

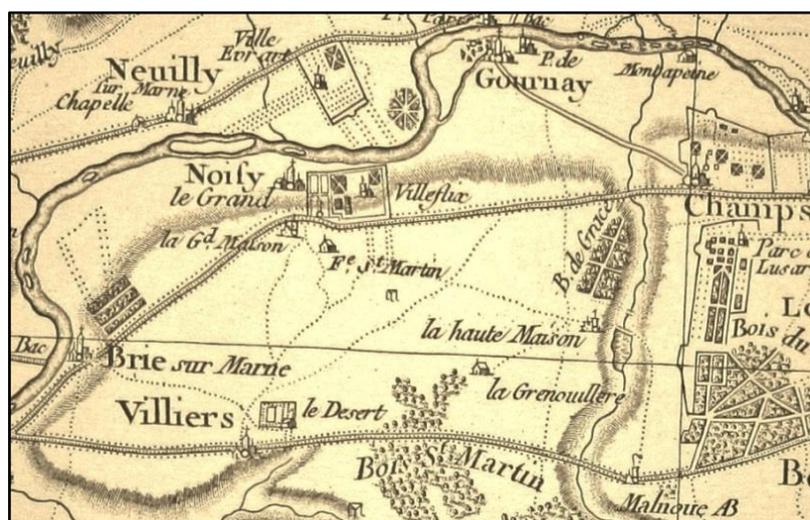
C'est ainsi que **Charles V** fit embellir le manoir fortifié de Jean *le Bon* qui deviendra : le castel royal du bois de Vincennes. Celui-ci offrait l'avantage d'être en bordure d'une grande forêt de chasse.



11 juillet **1380**

Le Fief de Beauvais bien-nommé la Grande Maison.

*La dame de Bry et de Villefranche, Isabelle de **Vallery**, veuve de **Pacy**, déclare aux moines de Saint-Martin, seigneurs de Noisy, qu'elle possède une grande maison à Noisy, non loin de l'église, nommée l'hôtel de Beauvais, plus un vieux manoir avec maisons, grange, cour, contenant : 3 arpents vignes, terre et jardin avec arbres portant fruits. Aussi une vieille foisse à poissons près de la rivière de Marne, plus une pièce de 2 arpents et demi en bois au lieu-dit le Pont du moulin de Noisy ...*



-extrait de la carte de Cassini 1756 -

La maison de Beauvoir : *Les seigneurs de Beauvoir, de la Palud, de Villeneuve-Saint-Marc, illustre et ancienne maison de chevalerie du Dauphiné* comme cité par M. de **Courcelles** dans son dictionnaire de la noblesse de France.

Pierre de Beauvoir, gentilhomme ordinaire du duc d'Alençon, châtelain de Verassieux.

À quatre lieues de la ville de Meaux, une place porte le nom de Beauvoir.

16 septembre **1380**

Le roi **Charles V** rend son dernier soupir à Beauté-sur-Marne,

Cet élégant château dont Isabelle de **Pisan** écrit :

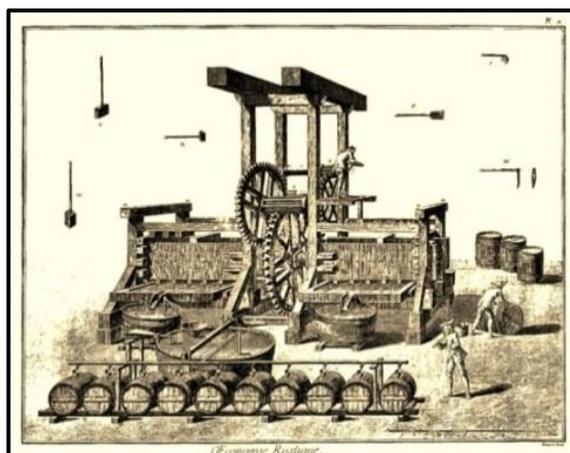
Beauté qui moult est notable manoir...

Le manoir édifié dans un site agréable sur les dépendances de la paroisse de Fontenay-sous-Bois ; de la plateforme de sa tour haute de 3 étages, elle dominait la vallée de la Marne. Un corps de bâtiment et 2 galeries complétaient le logis ; ces galeries étagées surmontaient *la fontaine de Beauté*, d'une des chambres donnant sur la fontaine, **Charles V** y mourut ayant à ses côtés le sire de la Rivière...



Septembre **1381**

Défense a été publiée pour que les vignerons de Noisy ne fassent pas pressurer leurs marcs de vin ailleurs qu'aux pressoirs de la seigneurie.



-Extrait de l'encyclopédie de Diderot et d'Alembert.

L'activité des vignerons est liée à la clientèle des buveurs de vin. Il y a aussi plantant des vignes à côté de leur abbaye, les riches ordres monastiques ; partout l'église est liée au vin de messe, indispensable à la célébration de l'office divin.

Le vin reste par surcroît, le signe de la richesse et de l'hospitalité, le présent indispensable de la courtoisie et de l'amitié. Les vignes possessions des riches, et des puissants ont été longtemps cultivées par des vignerons travaillant à mi-fruit ou salariés.

Dès le XIV^{ème} siècle, alors que la vigne a partout repris son essor ; les populations des villes sortent alors d'une période de forte croissance, et les bourgeois font concurrence aux nobles, et aux gens d'églises, ils veulent tous posséder leur vigne, et se font un honneur de boire le vin de leurs terres.



Les Closiers introduisirent des cépages grossiers, faciles à cultiver et très productifs : en Île-de-France, le Gourais sera planté...

Les vieux dictons :

*S'il pleut à la Saint Vincent
Le vin monte au sarment.*

La supplique adressée par les vignerons à leur saint patron :

*Saint Vincent notre patron
Préservez nos bourgeons
Des frimas et des glaçons.*

A Noisy, le vin est meilleur marché puisqu'il ne paie pas l'octroi des portes de Paris.

Février 1382

Le régent résolut d'y rétablir de gré ou de force, l'impôt du 12^{ème} denier.

Le 1^{er} jour de mars sera levé le 12^{ème} denier des vivres ; la réaction des Parisiens de s'approprier les maillets neufs, armes terribles, qu'ils essayèrent sur la tête des collecteurs d'impôts en refus de cette taxation ; refus initié dans presque toutes les villes du domaine royal dont : Meaux, Compiègne, Pontoise..., et autres.

Et comme toujours, Paris impose à toute la France par ses actions, ses décisions, leurs conséquences.

L'an 1383

La révolte des maillotins à Paris force le roi à se réfugier à Vincennes. La révolte des Maillotins qui ne fut qu'une courte, et terrible explosion de colère des Parisiens. Les négociations pour le rétablissement des impôts n'en continuaient pas moins ; pour triompher du refus formel des Parisiens, le duc d'Anjou rassemble des troupes qui arrêterent les approvisionnements, et saccagèrent la riche banlieue de Paris, où les bourgeois comptaient tant de belles maisons de campagne.

La cour fit publier le rétablissement de la gabelle, des 12 deniers par livre sur toutes les marchandises, du ¼ de denier sur les vins vendus au détail et une augmentation de 12 sous par muid de vin.

L'an 1396

Une ordonnance de **Charles VI**, surnommé le Fol, édicte :

Les non nobles ne pourront chasser, ni avoir d'oiseaux, chiens, rets, filets, engins ni autres instruments de chasse. [...] Dès lors le droit de chasse appartient exclusivement au seigneur haut-justicier. Les autres seigneurs ayant fiefs lui doivent la tête de l'ours qu'ils tuent, la hure du sanglier et l'épaule droite du cerf...

L'an 1388

Juvénaï en une seule nuit fit détruire par 300 ouvriers toutes les entraves mises à la navigation de la Seine, de la Marne et de l'Oise, car nombre de seigneurs locaux y avaient établi des moulins et des barrages.

10 août 1398

La ferme de Saint-Martin à Noisy appartenant aux moines fut louée par bail à un fermier moyennant 12 écus d'or.

Vers cette époque il y avait une léproserie ou maladrerie à Gournay ; les habitants de Noisy avaient le droit d'y être reçus.

25 septembre 1400

*Devant nous Jehan, seigneur de Folville, chevalier, chambellan, conseiller du roi, et ayant en garde la prévôté de Paris comparait Jehan **Benoist**, qui reconnaît tenir en fief, foi et hommage dus au révérend père en dieu ; Messire Foulques de Blandis, prieur de Saint-Martin-des-Champs Un hôtel, cour, jardins, enfermé de murs un autre petit manoir à côté lequel est nommé Broyer, le tout sis à Noisy-le-Grand-sur-Marne, plus 3 quartiers de terre à côté, tenant au dit manoir en la routine par où l'on y va ...*





30 novembre **1400**

Autre aveu fait par le susdit **Benoist**, aux religieux de Saint-Martin :
De divers biens venant d'Agnès de Villefluy :

Un grand hôtel et dépendances avec jardins et cour : 10 sols parisis de rente en menus cens ; 2 arpents de terre à côté avec le bouquet d'arbres et 3 autres quartiers de terre ; 2 mesures à côté ; 2 arpents de terre à l'Arche près de la ville de Champs ; 8 arpents de terre entre le pont de Gournay et la grande vigne ; 7 quartiers de terre à Champort, au buisson Mathieu ; 5 quartiers à Champort, devant la porte de Villefluy ; 3 arpents de vignes au clos, 1 autre arpent à la fontaine Relagin, autrement dit la Chapellerie ; 9 arpents de terre devant le Bouquet à la Justice de Noisy ; 7 quartiers de terre à l'Orme Pierre ; 3 quartiers de pré à la pointe, 1 quartier de prés entre Bry et Noisy, tenant aux héritiers Yves de Karember et à Jehan de Grandvillain, plus 3 arpents de prés assis à la Chapellerie, cens dû sur le tout ...



4 février **1404**

Robert de **Chastillon**, seigneur de Bry, se disait cousin du roi ; sur sa demande au roi **Charles VI**, les habitants de Noisy et de Bry furent exemptés du droit de prises par ordonnance royale.

Le droit de prises : lorsque le roi voyageait avec sa famille et ses gens, les villageois devaient lui fournir entre autre le logement et la nourriture pour lui et sa suite.

11 février **1404**

Le roi **Charles VI**, *le Fou ou le Bien-aimé*, s'accorda avec les habitants de Bry et de Noisy pour l'entretien de ses prés. Les habitants de Bry s'étant joints à eux, ils obtinrent conjointement l'exemption de prises en contrepartie de fournir des fourrages, des bestiaux et autres choses nécessaires à la cour, moyennant que selon les offres qu'ils firent, ils faucheraient à leurs dépens les dix arpents et demi de prés que le roi avait en la prairie de la paroisse et en conduiraient le foin à Vincennes.

L'an 1405

Jean-sans-Peur se livra au pillage de la ville de Lagny.

Le 1^{er} jour de septembre nous dit **Juvénal des Ursins dans son histoire de Charles VI :**

Ils arrivèrent en tour de Paris, ceux du comté et duché de Bourgogne se montant à 2 000 combattants, et par force entrèrent dans Lagny, et tout détruisirent...

L'hiver **1407-1408** fut le plus cruel qui eut été depuis plus de 500 ans. Il se termine par d'affreuses calamités ; le temps s'adoucit brusquement le 27 janvier, et les énormes glaçons que charriait le petit bras de la Seine à Paris, vinrent heurter avec impétuosité le petit pont du Chatelet construit en bois et le pont Saint-Michel construit en pierre depuis 26 ans seulement :

Les ponts s'écroulèrent dans la matinée du 31, entre 8 heures et midi, ce qui permit aux habitants de s'échapper...

L'an 1411

Devant les bandes d'Armagnac auxquelles s'étaient réunies des voleurs, des assassins, vivants du pillage. Si la misère ne manqua pas à Paris, elle fut excessive à Chelles, les bandits dévastèrent tout alentour dans les environs de la capitale. Par ordre supérieur des troupes régulières vinrent pour délivrer les campagnes ; les brigands firent une résistance désespérée jusqu'à leur anéantissement.

Dès lors les villes se fortifient.

Février 1415

Charles VI dans sa grande ordonnance concernant la prévosté et l'échevinage de la ville de Paris prescrivit :

L'article 680 :

De laisser libre en toute saison sur les bords de la Seine et des rivières qui y affluent, un chemin de 24 pieds de largeur pour le halage des bateaux...

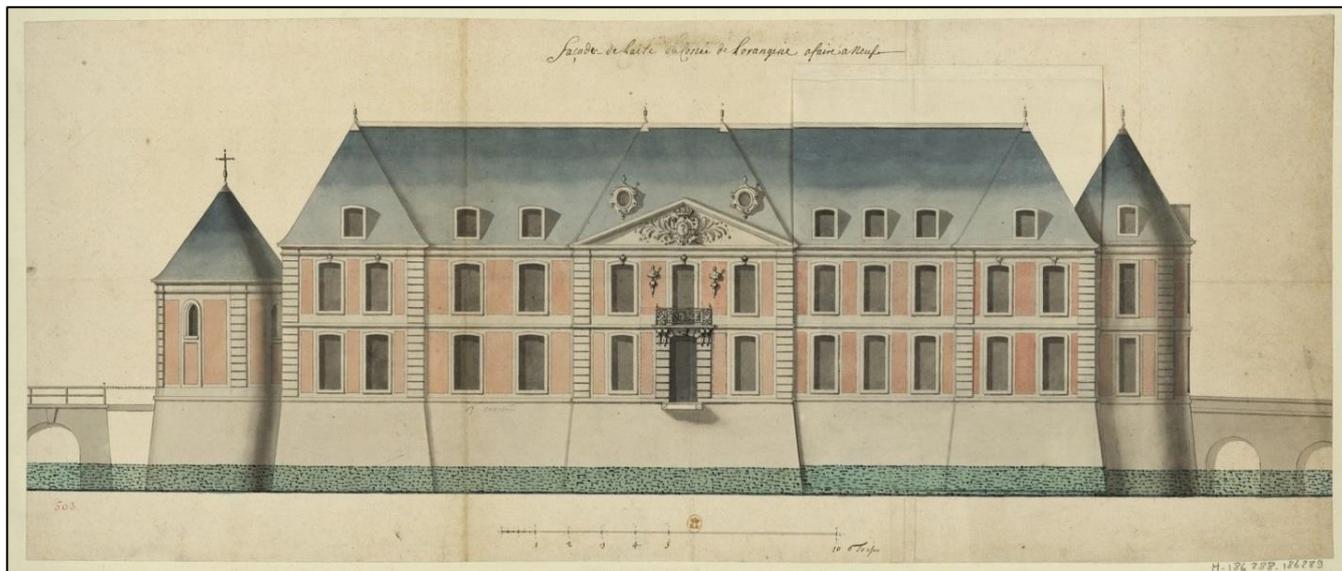
10 décembre 1415

Jean sans Peur se trouve à Lagny ; il a réuni une armée et demande au roi de lui permettre de rentrer dans Paris, Charles répond que son cousin peut entrer dans la ville, mais seul ; aussi le Bourguignon préféra envoyer ses troupes ravager l'Île-de-France et la Brie.

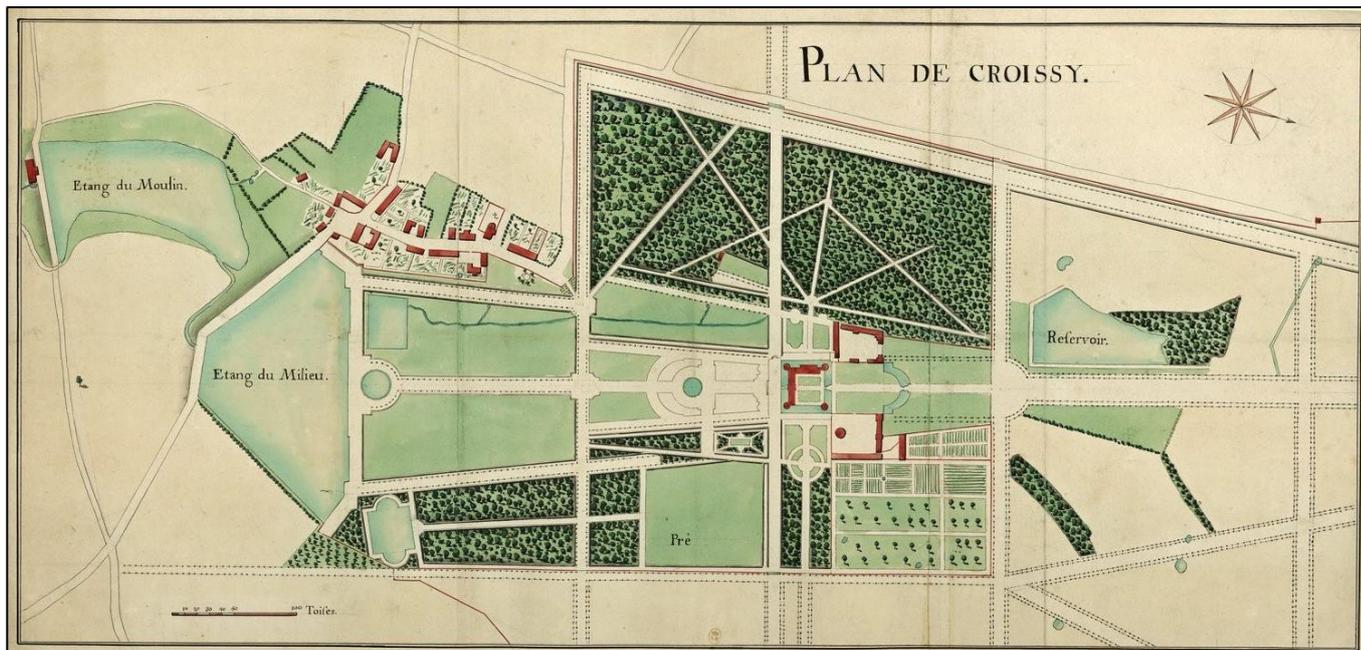


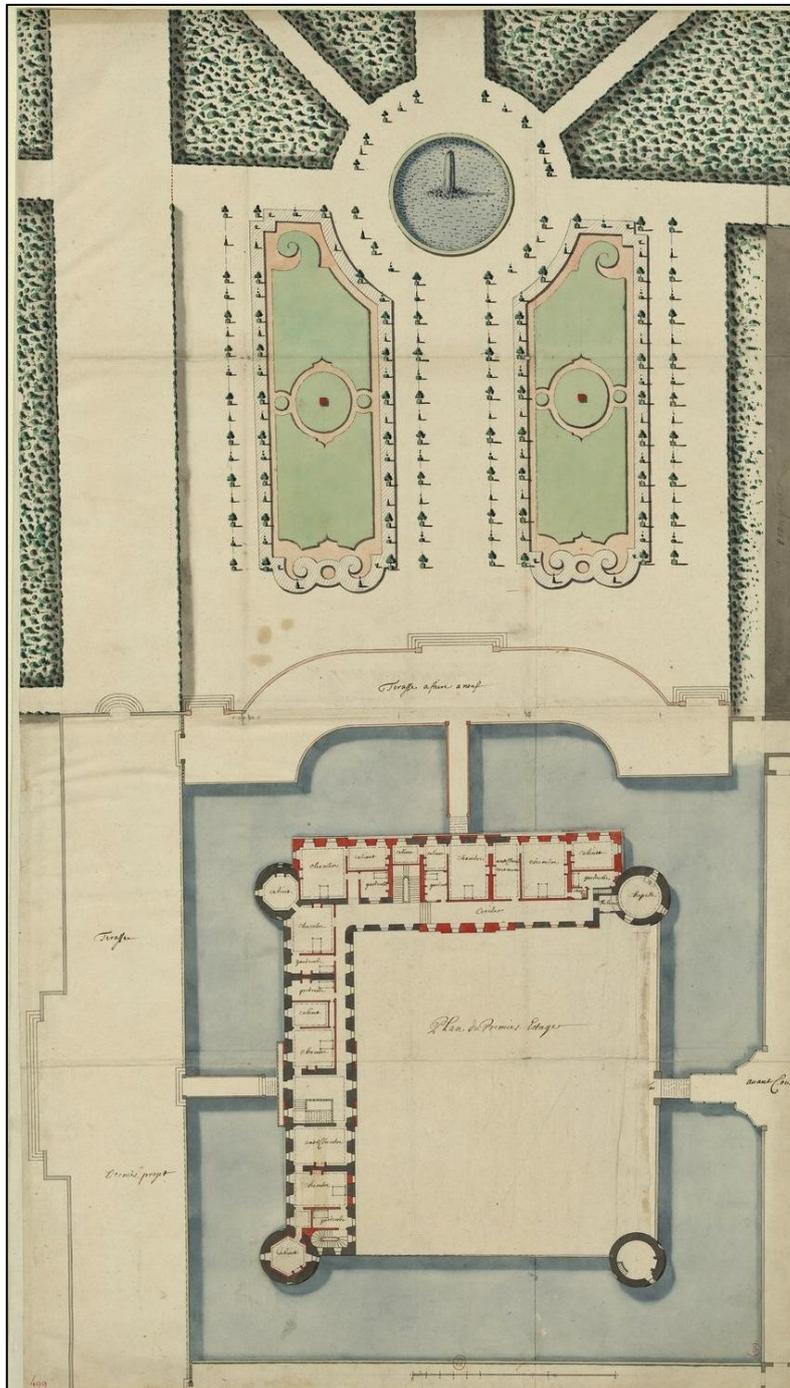
L'an 1419

Pour la seconde fois le château de Croissy fut détruit par les Armagnacs qui brûlèrent vifs, femmes, enfants et troupeaux qui s'y trouvaient enfermés, tuant à coups de lance les hommes qui tentaient de s'échapper.



Le château de Croissy-Beaubourg appartenant au marquis de **Torcy** sera reconstruit au XVIII^{ème} siècle.





La peste se déclara cette année-là, on enterra plus de 100 000 victimes en l'espace de 2 mois.

L'hiver **1420** avait été excessif, le manque de grains réduisit le peuple à la dernière extrémité.

Le Journal d'un bourgeois de Paris cite :

Pour donner une idée de la cruauté exercée sur les pauvres gens par les Armagnacs, un chroniqueur raconte la prise de Champigny : Ce vendredi Saint, 5 avril 1420, vinrent les Armagnacs comme diables déchaînés et coururent autour de Paris, tuant, robant et pillant ; et ce jour, ils boutèrent le feu au fort de Champigny-sur-Marne et ardèrent femmes et enfants, hommes, bœufs, vaches, brebis et autre bétail, avoines, blés, et autres grains, quant aux hommes épargnés par la détresse du feu ils mettaient leurs lances à l'endroit, et ainsi qu'ils fussent à terre ils étaient percés de 3 à 4 lances ou de haches. Cette très cruelle félonie se poursuivit au château de Croissy-Beaubourg...

25 avril 1420

Les anglais chassèrent les Armagnacs de l'abbaye de Saint-Maur.

L'an 1430

Aux dires de Monstrelet :

Franquet d'Arras (Bourguignon au service du duc de Bourgogne, brigand odieux au pays par ses meurtres et ses rapines) avec 300 Anglais participe au pillage de la ville de Chelles en mai 1430, dans la plaine de Vaires ; les troupes françaises sous la conduite de Jeanne **d'Arc** luttèrent contre les troupes coalisées des Anglo-Bourguignons et obtinrent la victoire. Ce sera l'ultime victoire de Jeanne qui entraîna la capture de Franquet d'Arras...

Repris dans la bibliothèque de l'école des chartes-Tome premier-21^{ème} année- 1860- p 226.

Menu d'un diner au prieuré de Saint-Martin en 1430-

Extrait d'un compte du sous-secretain de Saint-Martin-des-Champs par Douet d'Arcq :

Item, le mercredi ensuivant, 4^{ème} jour dudit mois d'octobre, fut fait un diner chez Monsieur ; et y furent M^e Guillaume Yntran, M^e Jehan Luillier, maître Jacques Braulart, maître Jehan Fourquant, pour faire une collation pour le fait du curé de Saint-Jacques ; et furent despendues les parties ci-après déclarées : C'est asservoir, pour deux perdrix, un faisan et quatre pigeons.....13 Sols.
Item pour trois betondeaulx.....15 Sols.
Item pour un lièvre.....6 Sols.
Item pour une poitrine de veau, moitié pour le potage et moitié pour le rôtir.....4 Sols.
Item pour une carpe un brochet et une anguille.....22 Sols.
Item, pour le porteur qui porta la viande à 2 fois.....8 Deniers.
Item pour charbon pour rôtir la viande.....16 Deniers.
Item pour un trumeau de bœuf.....16 Deniers.
Item, pour poudre à moust pour faire la sauce à moust.....12 Deniers.
Item pour safran battu pour le civet.....8 Deniers.
Item pour raisin pour servir au commencement du diner, et pour le moust.....12 Deniers.
Item pour poires.....8 Deniers.
Item pour oignons pour le civet.....2 Deniers.
Item pour menues épices.....12 Deniers.
Item pour sauce verte et cameline.....12 Deniers.
Item pour lard à larder la viande.....12 Deniers.
Item pour deux gouyeres.....5 Sols... 4 Deniers.
Item pour trois chopines d'ipocras.....9 Sols.
Item pour une XII^{me} de pain blanc.....4 Sols.
Item pour 8 quarts de vin à 10 doubles la pinte : valent.....17 Sols....9 Deniers.

Des ordonnances du diner.

Au commencement on dresse les sièges, les tables, et les dressouers, et les pare l'en dedans la sale comme il appartient. Après on assiet les hostes ou chief de la table avec le seigneur de l'ostel. Et n'avaient point jusques à tant qu'ils aient lavé leurs mains. Après on assiet la dame et les filles, et la famille, selon leur estat. On met les salières, les cousteaulx et les culliers premier à table, et puis le pain et le vin. Et après les viandes de diverses manières sont apportées. Et servent les servans à moult grant diligence. Et ceux qui sont à table parlent l'un à l'autre en eulz efforçant joyeusement. Et puis les ménestriers à tous leurs instruments pour rebaudir la compaignie, et a donc on renouvelle vins et viandes, et en la fin on apporte le fruit. Quand le diner est accompli, on oste les nappes et le relief, et on abat les tables quand on a levé, et puis rent on grâce à dieu et à son oste. Et puis quand on a beu après diner, chacun s'en va reposer, où ils retournent en leurs hostel...

L'an 1431

Les anglais s'emparent de la ville de Gournay et incendient le pont.

Le pont de Gournay existait encore lorsque M. de **Valois** écrivit la Notice des Gaules.

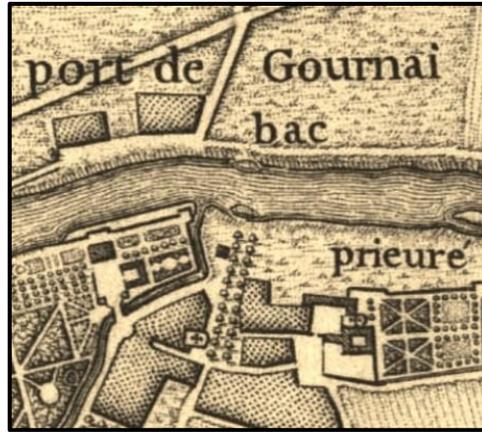
Il rapporte le proverbe qui courait à Paris parmi la populace, en parlant d'une femme de mauvaise vie :

Elle a passé le pont de Gournay, elle a sa honte bue.

*Ce proverbe venait de ce qu'autrefois, lorsque la clôture était moins observée dans les couvents de femmes, les religieuses de Chelles, dont la maison est de l'autre côté de la Marne, presque vis-à-vis du prieuré de Gournay passaient le pont et rendaient visite aux religieux de ce lieu, il n'y a plus de moines dans ce prieuré, il a été sécularisé, il appartenait en 1758 à M. l'abbé **Alary**, de l'académie française.*

*Dans le siècle dernier ce pont était de bois, on assure qu'il n'a cessé d'exister que parce que des gueux y mirent le feu. Il y a maintenant un bac à 200 pas au-dessus du lieu où était ce pont, et les droits appartiennent à M. le duc de la **Vallière**, seigneur de Champs, de Gournay et Noisy....*

*Aux dires de Pierre Thomas **Hurtaut** dans le dictionnaire historique de la ville de Paris et de ses environs.
Tome III page 166.*



La mort de **Jeanne d'Arc** sur le bûcher de Rouen est probablement passée inaperçue des Français d'alors. Tant de sorcières étaient brûlées à travers la France ; le sort de la Pucelle sera ignoré dans bien des régions.

L'an **1433**

Il gelait aux fêtes de Pâques, on grelottait encore à la Pentecôte. Commencés le 30 décembre, les frimas se prolongèrent au-delà de Pâques 1434 ; la neige tomba sans interruption pendant 40 jours et 40 nuits.

31 décembre **1433**

Etienne de **Vignoles** plus connu sous le nom de **La Hire** est nommé "lieutenant pour le roi notre sire et capitaine général du pays de l'Île-de-France et de la Picardie".

L'an **1434**

Les partisans du roi de France **Charles VII**, dit le victorieux, trouvent protection au fort de Gournai. Le duc de Bedford en fait le siège et à nouveau les Anglais en sortent vainqueurs.

Pierre de l'Etoile rapporte :

Au mois de janvier fut Seine si grande qu'elle entourait la croix de Grève et il y eut tant de vin que jamais on n'en vit en France et l'année d'après il n'y en eut point...

L'an **1436**

Charles VII se sentit assez fort pour tenter de reconquérir sa capitale Paris aux mains des Anglais. Après s'être emparé de toutes les villes et villages des environs, le connétable de Richemont se présenta devant les murailles de Paris.

La neige tomba pendant 40 jours, au milieu des rues, on en éleva des tas, comme des meules de foin dans les champs, des arbres périrent et les oiseaux se réfugièrent dans leurs troncs ouverts.

Le journal d'un bourgeois de Paris, nous informe :

L'an **1437-1438**

Les paysans dépouillés de tout, abandonnèrent leurs champs, qui ne furent plus cultivés ; des pluies continuelles pendant les années 1437-1438 anéantirent les récoltes dans les contrées qui avaient échappé aux ravages des gens d'armes ; la peste vint se joindre aux horreurs de la famine ; les provinces furent dépeuplées ; Paris perdit 50 000 habitants. Dans Paris, rue Saint Antoine, des loups dévorèrent plusieurs enfants. Ce fut à cette époque, et pour la première fois, qu'on promit une récompense de 20 sols à ceux qui apporteraient aux magistrats la tête d'un loup.

En ce mardi gras 1437, la neige recouvre toute l'Île-de-France.

*En août et en septembre, le connétable de **Richemont** a repris la lutte contre les bandes anglaises aux confins de l'Île-de-France, afin d'assurer un meilleur ravitaillement de Paris ; les Parisiens souffrant toujours de la disette et du manque de nourriture.*

Les chroniques de Saint-Denis :

L'hiver avait été bien rude, on eut 133 jours de gelée si forte que la Seine fut prise à ce point que les charrettes la passèrent à sec ; il en était résulté la famine, des maladies de contagion et de pauvreté ; les loups avaient envahi Paris...

Les menus du prieur de Saint-Martin, repris dans le mémoire de la société historique de Paris –

Tome IX-p 223-238.

*Ces documents tenus en registres des dépenses de table du prieur Jacques **Seguin** qui avait succédé peu après le 10 février 1425 à Guillaume de Boisvert. Gilles de **Damery**, receveur du prieur consigna jour après jour sur un registre les dépenses de son maître. Les Anglais avaient évacués Paris, mais ils continuaient d'occuper plusieurs forteresses des environs dont la ville de Meaux. Les anglais pillaient les convois, ravageant la banlieue de Paris, courant jour et nuit la campagne pour réduire à l'état de famine les Parisiens.*

Il est consigné au dimanche 24 mai 1405 :

Dimanche ensuivant, qui fut XXIII^{ème} jour de May, les assises générales furent tenues à Saint-Martin par le conseil de l'église qui à ce jour y fut assemblé, et aussi les maires et prévostz de la terre Saint Martin, ainsi que acoustumé est de faire. Et ce jour fut acheté pour assiette 3 douzaines de pastez, dont il en avoir 12 honnestes pour les conseillers qui coustèrent chacun, 6 deniers chascun 1 denier : pour ce14 sols.
Item pour 12 chapons qui furent ordonnez au blanc mengier, dont en fut acheté 8, et 4 qui furent apportez d'Annet. Pour les 18, pour chacun 2 sols 1 denier valent.....18 sols 8 deniers.
Item fut apporté de Limoignes 6 chapons à rôtir.....12 sols.
Item pour 2 chevreaux.....12 sols.
Item pour une douzaine de poussins.....8 sols.
Item a été apporté d'Annet et de Limoignes 2 douzaines
Item pour 6 oisons gras.....18 sols.
Item 1 douzaine de pigons avecques 2 douzaines apportez de Limoignes.....7 sols.
Item pour les especes, pour le dit jour
Primo pour les amandes 8 livres pour le blanc mengier.....8 sols.
Item riz en pouldre 1 livre.....12 deniers.
Item sucre en pierre 1 livre.....8 sols.
Item pour 3 pommes de Grenade.....16 sols.
Item poudre de gengembre une demi-livre.....3 sols.
Item, canelle une demi-livre.....6 sols.
Dragée perlée 1 livre.....10 sols.
Item pommes d'oraingne un quarteron.....16 sols.
Item en saffren.....12 deniers.
Item pour grasse char de buef et de mouton, c'est assavoir 12 pièces de buef honnestes et demi mouton.....18 sols.
Item sel blanc un quart.....16 deniers.
Item pos de terre.....3 sols.
Item pour 3 livres de lard à larder.....12 sols.
Item pour une douzaine de dariolles.....12 sols.
Item tartelettes sucrées 3 douzaines, c'est savoir 12 grans et honnestes et 2 douzaines mendres Pour ce28 sols.
Item 1 demi cent de pommes..... 3 sols...4 deniers.
Item ce jour fut loué escuelles et plas d'estaing 8 douzaines et demie...6 sols.
Item pour les porter et les rapporter.....2 sols.
Item pour ung queu et ses varlés.....24 sols.
Item pour 2 sacs de chabon.....14 sols.
Somme toute.....9 livres .16 sols ...4 deniers.

L'an 1439

Le connétable de Richemont reprend la ville de Meaux aux anglais.

Aux demandes des états généraux, insistant pour faire cesser les pillages et les cruautés des gens de guerre, proposant la formation d'une armée régulière, et offrant pour cela un impôt perpétuel de 1 200 000 livres, le roi **Charles VII** répondit par ordonnance :

L'attribution reste au roi seul de nommer les capitaines, et d'assembler les soldats, interdit à ceux-ci de maltraiter les campagnes, de rançonner les personnes, d'endommager les biens, maisons, blés, récoltes, rendit les capitaines responsables des délits, et permet aux paysans de courir sus aux pillards...

Le registre des Menus du prieur de Saint-Martin-des-Champs, Jacques **Séguin** nous fait entrer dans l'intimité de cet important personnage, et nous montre la simplicité des mœurs de l'époque. Ce grand dignitaire ne dédaigne pas quelque fois d'aller lui-même faire ses provisions.

L'an 1440

Les Écorcheurs se montrèrent devant Paris. Il y avait, alors dans l'Isle-de-France des larrons redoutables. On racontait qu'ils enlevaient les enfants, qu'ils les enfermaient dans des huches afin d'en obtenir une rançon en deniers de leurs parents.

L'hiver 1442 - 1443

Le bourgeois de Paris note :

L'hiver fut le plus long, et jamais vu, car il commença à geler la veille même de la Saint Nicolas, en décembre, et le gel ne cessa que vers le lundi de la semaine sainte, le 15 avril, pour redevenir très fort au début de mai, ce qui fit grand mal aux vignes.

L'an 1444

Le roi **Charles VII** rend la taille, imposée par le roi saint Louis, fixe et annuelle.

Les privilégiés : nobles, clergé, étaient exempts de cette taxe assimilable à notre impôt sur le revenu.

Agnès **Sorel**, maîtresse du roi, reçoit, en donation de ce dernier, le château de Beauté-sur-Marne, lieu de séjour et de divertissement champêtre. Elle sera dame de Beauté-sur-Marne :

Ce lieu le plus bel et joli, et le mieux assis qui fut de toute l'Isle-de-France...

Nogent au voisinage de Noisy. Le roi se trouvait fort heureux dans ses châteaux, près de la femme qu'il aimait, au milieu des bois, et des plaines où il pouvait chasser à loisir.

L'an **1451**

Par ordonnance royale **Charles VII** prescrit :

Les paysans qui ont émigré dans des lieux où on ne paye pas l'impôt en seront exemptés pendant 8 ans s'ils reviennent sur leurs terres...

17 juillet **1453**

La bataille de Castillon qui mettra en présence John **Talbot**, 1^{er} comte de Shrewsbury, et les frères Jean et Gaspard **Bureau**, grands maîtres de l'artillerie du roi Charles VII, regroupant 300 bouches à feu, 300 pièces d'artilleries qui tirent des boulets métalliques creux, et explosifs. Scellera par la débâcle anglaise la fin de la guerre de 100 ou plutôt de 116 ans initiée entre les peuples de France et d'Angleterre.

3 juillet **1454**

Pierre Champion dans : **François Villon**, *sa vie et son temps*, nous rapporte :

*Andry **Couraud**, procureur en parlement, ayant du bien à Paris et aux environs, fut ensaisiné par les frères Cardon, l'un deux était le légataire de Villon, il était en procès contre Jean **Le Coq**, marchand et bourgeois de Paris, qui lui avait acheté des héritages à Noisy-le-Grand ; Couraud se contentera de 120 écus d'or et de 7 livres, 4 sous pour les réparations...A.N.Y.5232.*

L'an **1457**

L'hiver fut si fort et si long que depuis la Saint-Martin d'hiver jusqu'au 18^{ème} de Février, il gela si fort que l'on passait la rivière de l'Oise, et plusieurs autres rivières à chariot et à cheval ; et ce fut vers la fin de très grande chute de neige que quand il dégela, il fit si grande lavasse...

L'an **1459**

Le roi **Charles VII** impose une armée régulière et permanente ainsi que l'impôt permanent. Conséquences de la guerre de 100 ans, dans certaines régions ravagées et dépeuplées on ne trouvait plus d'habitants dans les villages abandonnés. Les droits établis sur les marchandises venant par la Marne, étaient devenus excessifs que le commerce par la rivière était en grand danger d'être abandonné.

Le roi Charles VII par lettres patentes du 26 octobre abaissa ces droits et fixa à 12 sous parisis les droits sur la queue de vin et sur le muid de froment ; à 12 deniers parisis le droit sur le muid de seigle et de méteil ; et à 8 deniers parisis, les droits sur la caque de harengs...

Avant cette guerre, il y avait des provinces, dans le royaume, mais pas de peuple français.

Jacques de Clercq dans ses mémoires rapporte :

Au mois d'août, nos contrées ont été envahies par des mouches de la grosseur d'une chauve-souris et en moururent spécialement au dit pays de Brie, plusieurs bêtes sauvages et bêtes à cornes, dans les prairies...

L'an **1460**

Aux dires de Sauval dans son ouvrage : **Antiq. de Paris**.

*À la suite de pluies diluviennes, la Marne déborde d'une manière effrayante, en une seule nuit elle croît de la hauteur d'un homme, et se répandit dans les plaines...L'hiver **1464** fut des plus rudes, les gelées durèrent du 10 décembre au 15 février elles furent si fortes pendant 8 jours, que tout gela. On n'avait éprouvé un froid aussi rigoureux depuis 1407 ...*

19 juin **1464**

Le roi Louis XI institue la poste aux lettres, un service de messagers royaux rayonnant de Paris vers tous les points de France. Il s'inspire du système de relais qu'avaient institué les romains ; il met progressivement en place des stations où ses chevaucheurs tenaient poste assise, ceux-ci ne parcourent plus que la distance entre relais d'un maximum de 7 lieues soit environ 30 kilomètres.

Un édit fixe à 230 le nombre de chevaucheurs chargés de transmettre, de relais en relais les plis royaux sous la surveillance du Grand Maître des Coureurs de France.

Sur tous les grands chemins du royaume de 4 lieues en 4 lieues, s'installent des dépôts de chevaux de petite taille. Ces dépôts prirent le nom de POSTES ;

Selon **Pasquier** : sont placés des chevaux :
Incertis locis positi sunt equi...

L'an 1465

Les hauts et puissants seigneurs s'associèrent sous le nom de Ligue du Bien Public (une révolte féodale contre l'autorité royale, à sa tête Charles **le Téméraire**, comte de Charolais) pour s'opposer au roi **Louis XI**, qui instituait l'unité de la France en ralliant à sa seule autorité la puissance de la féodalité, sentant la nécessité de s'attacher le peuple, ils firent annoncer partout qu'ils aboliraient la taille et les gabelles, leur chef le comte de Charolais les trompait tous et laissait échapper la vérité vraie :

J'aime tant ce bon royaume de France qu'au lieu d'un roi, je voudrais lui en voir six...

Jean de Troyes dans son ouvrage sur Louis XI, note :

*Que les ligueurs s'étaient réunis sous les murs de Paris, ceux-ci ravagèrent les campagnes de Provins- Lagny- Chelles et autre lieux alentours. Le roi Louis XI envoya ses soldats logés dans les villages des environs de Paris aux frais de l'habitant. **Dunois**, au nom des chefs de la ligue, vient haranguer au château de Beauté les représentants des bourgeois parisiens ; il leur expose le programme des princes qui se résume à une mise sous tutelle du roi.*

*Ceux-ci ne furent pas convaincus et refusèrent par l'entremise d'Henri de **Livres**, prévôt des marchands, d'ouvrir les portes de Paris aux ligueurs.*

Les ligueurs avaient pour signe de ralliement une aiguillette de soie qu'ils portaient à la ceinture...

30 octobre 1465

La ligue du bien public fut dissoute à Vincennes, au château du bois, par la signature du traité de Conflans.

L'an 1468

Aux dires de Philippe de Comynes : le vin exposé au dehors fut entièrement solidifié :

Par 3 fois fut départi le vin que l'on donnait chez le duc de Bourgogne, pour les gens qui en demandaient à coups de coignée, car il était gelé dedans les pipes, et il fallait rompre le glaçon qui était entier, et en faire des pièces que les gens mettaient en un chapeau ou un panier, ainsi qu'ils le voulaient [...] J'en dirais assez d'étranges choses, longues à écrire, mais la faim nous fit fuir à grande hâte après avoir séjourné 8 jours...

L'an 1475

Le pays d'Isle-de-France est ruiné par 100 ans de guerre. Les chartes mentionnent les ronces et les épines devenues envahissantes ; les receveurs seigneuriaux notent :

Néant, la terre est tournée en ruine, en non valoir...

L'hiver de **1481** fut un des plus rudes que l'on n'ait vu dans le pays. Les gelées débutèrent le lendemain de Noël, et ne prirent fin que le 8 février. Les voitures passaient sur la marne comme sur la terre ferme ; les vignes et les blés furent gelés ; ce qui causa grande famine de par le pays.

Tous Les arrivages par eau ainsi suspendus, la cherté de tout ce qui est nécessaire à la vie devint excessive : le bois se vendait 7 à 8 sous le moule, le vin qui ne coûtait ordinairement que 4 deniers tournois la pinte, monta à 2 sous parisis, et même à ce prix il manquait. A Paris on fut obligé de faire venir des vins d'Espagne.

Chronique Lyonnaise de Benoît **Maillard** grand prieur de l'abbaye de Savigny en Lyonnais.

La politique du roi Louis XI qui était d'avantager les classes issues de la bourgeoisie au détriment des nobles, il facilite les transferts de propriété, des nobles ruinés, aux bourgeois, il accorde aux roturiers des anoblissements individuels ou collectifs.

En appui au repeuplement des campagnes désertées, les seigneurs locaux facilitent le transfert de population sur leurs terres, ils iront recrutés dans les régions montagneuses et pauvres du royaume, et hors de celui-ci pour remplacer les paysans enfuis.

On accorde à des paysans des lots de terre à défricher, on accorde les droits de pacage, de glandée et de ramassage de bois sur les communaux. Les métayers gardent pour eux sept huitième de la récolte.

Sur les terres qu'il a louées le paysan se voit maître de sa petite propriété.

21 août 1483

Un arrêt fut rendu par le conseil royal, ordonnant que les habitants de Noisy passent en franchise sur le pont de Gournay, mais le comte de Dammartin voulait s'opposer à ce droit...





2^{ème} dimanche de Mai **1484**

L'église de Noisy, Nostre-Dame et Saint-Sulpice est dédiée par la main du Révérend père en Dieu Maître Louys **de la Foures** - évêque de Paris.

L'an **1487**

Le prieuré de Saint-Martin-des-Champs loue à bail pour 3 ans la ferme de Noisy à Loys **Gondret** receveur et fermier général qui sera au terme reconduit pour une autre période de 9 ans. Ce notable qui avait en charge l'exploitation des terres, l'exercice des droits seigneuriaux des moines de Saint-Martin selon les termes des baux.

La terre et seigneurie de Noisy, membre dépendant du prieuré de Saint-Martin consistant en cens, rentes, lots, ventes saisines et amendes, fiefs, arrière fiefs, droits de haute moyenne et basse justice, aubaines, confiscations, droits de chasse, portes et passages, barrages, rivières et pêche, maisons et clos, jardins, pressoirs, bois, taillis, terres labourables, prés ; vignes, grosses et menues dîmes au village et paroisse dudit Noisy...

Le loyer se payait en 3 termes égaux, soit à Noël, à la Saint-Jean et au jour de la Saint-Martin d'hiver...complétée par des redevances en nature : 25 muids de vin, et un rappe des raisins du clos de Montfort, des vignes dudit Noisy, si tant en est recueilli du dit clos, sinon du meilleur du territoire...5 milliers tant cottes que fagots par moitié provenant des bois de Noisy, 500 bottes de foin bottelées de carre à 3 liens, 12 chapons gras, 12 gros poulets et 12 bons fromages de Brie...



Les travaux et les jours du paysan : le village suffit à la vie économique du paysan et à ses besoins, on y trouve un boucher ou un marchand de chair cuite : le chaircuitier, le maréchal-ferrant, le charron, le menuisier, le maçon et les gens de métier pour répondre aux besoins de la communauté. Dans le village, on y trouve le four à pain banal, le pressoir banal, le moulin, le puits pour l'alimentation en eau des paysans, vilains ou manants qui ont pour charges : les corvées, les redevances en nature ou en argent, et les banalités dues au seigneur du lieu.

Les travaux des mois qui accompagnent les saisons s'ouvrent au mois de janvier, la nature est endormie le paysan a peu de travail, on le voit tirer les rois devant une table garnie.

Le mois des froidures : Février. Sera pour le soin des bêtes, l'accomplissement de quelque corvée seigneuriale ; puis vient le mois de Mars avec les travaux des champs, le traitement des pieds de vigne : bêchage et taille.

Le mois d'avril sera le renouveau : les fleurs fleurissent, le blé pousse, les tailles des fruitiers s'achèvent. En mai, les travaux des champs marquent un temps de répit pour le paysan.

A la Saint Barnabé Bonhomme fauche ton pré.

En juin, les travaux de fenaison, le liage des bottes, puis vient Juillet avec les moissons, le laboureur coupe le blé à la faucille, à la faux, s'ensuivront les travaux de battage des épis au fléau.

Aout-septembre, la cueillette des fruits, le 25 septembre les vendanges, si le temps a été clément, avec le foulage du raisin et la vinification. En octobre, les labours, le laboureur sème son blé, il mène son porc à la glandée dans les bois voisins pour qu'il soit bien gras pour les fêtes de Noël. La vinification se poursuit ;

A la Saint-Martin, Bonhomme bonde ton vin.

Puis vient le mois de décembre, avec ses préparatifs de fêtes ; on tue le cochon, on assomme le bœuf, on suspend l'oie par les pattes ; Ainsi l'année s'achève pour le paysan...Comme un cycle éternel l'année reprendra avec ses peines, ses misères et ses plaisirs : la convivialité de l'auberge, les jeux, on joue à la quintaine ; la danse, on carole dans le verger du château ou sur la place du village, cette danse rustique s'achève souvent en farandole...

Le procureur du roi au Chastelet alla en divers lieux de la Prévosté et vicomté de Paris, faire démolir les fourches patibulaires, carquans, échelles et autres marques de haute justice...

L'an **1489**

Les troupes anglaises envahissent et pillent la région.

L'an **1491**

Le roi **Charles VIII** accorda aux Noiséens la confirmation des privilèges acquis.

7 mars **1492**

Le roi Charles VIII fait mandement pour connaître le nombre des feux en chacune des élections et pays du royaume.

31 janvier **1493**

Nicolas **Marchand**, charpentier à Paris, prend bail de Jacques d'Amboise, abbé de Cluny et prieur comandataire de Saint-Martin-des-Champs, le moulin de Noisy, la pêcherie en la rivière de Marne les gords ainsi que les droits, prés et bois.



L'an **1494**

Marque la fin des guerres féodales.

L'an **1498**

Fra Luca **Pacioli** écrit De Divina Proportione : *la divine proportion*, en associant à un idéal venu du ciel : le mythe du nombre d'or désigné par la lettre grecque phi. Ce nombre irrationnel solution positive de l'équation $x^2-x-1=0$ ou $x= 1,618033$. La géométrie du nombre d'or que d'aucuns présentent comme les secrets de construction de la grande pyramide de Gizeh.

L'an **1500**

Le fief de la Barre, face à l'église, était une seigneurie primitive antérieure aux moines de Saint-Martin et qui était dépendante de la seigneurie de Champigny ; elle fut acquise par Jean **Catin**, avocat au parlement.



-Extrait atlas de Trudaine- 1763-